

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-4175

présenté par

M. de Courson, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Taupiac

ARTICLE 2

I. – À la fin de l'alinéa 5, substituer au montant :

« 11 294 € »,

le montant :

« 11 380 € ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 7 et 8.

III. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En reprenant l'amendement CF 2834 de Pascal Lecamp, les députés du groupe LIOT souhaitent apporter leur soutien à la proposition du MoDem relative à une indexation différenciée des tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le groupe LIOT avait porté une mesure similaire en commission (amendements CF 2257 et 2260).

